

Les compétences psycho-sociales : cache-misère et idéologie néolibérale.

Dès les années 1970, certains économistes mettent en évidence que des adultes « en réussite » déployaient ou possédaient ce qui était décrit comme des « savoir-faire » ou « savoir-être » (habileté au « leadership », persévérance, forte estime de soi, la créativité etc.) apparemment déconnectées des enseignements académiques ou techniques reçus. Différentes modélisations de ces éléments sous forme de *skills* ou « compétences » ont alors commencé à être élaborées. A partir des années 1980, il y a eu une convergence croissante entre les domaines de la santé, de l'éducation et du travail pour faire reconnaître l'importance de ces « compétences ». En plus d'améliorer la réussite scolaire et professionnelle, elles contribueraient à une meilleure santé et intégration sociale, à la prévention des conduites à risques et de la délinquance, etc. Les années 2000 ont vu une augmentation significative de la recherche et des programmes visant à intégrer les *soft skills* et les *life skills* dans l'éducation, le milieu professionnel et les initiatives en promotion de la santé.

Dans certains milieux économiques et pédagogiques une hypothèse double s'est imposée : l'école ne favoriserait pas assez le développement de ces « compétences » tout en les exigeant de manière implicite pour la réussite scolaire.

Des milliers de pages ont été écrites pour identifier et définir ces compétences, tout comme pour élaborer des dispositifs qui permettraient leur développement. Mais de fortes divergences persistent sur la nature scientifique de ce concept et son périmètre. D'ailleurs les termes utilisés, des « *soft skills* » aux « compétences psycho-sociales » en passant par les « compétences socio-comportementales » montrent le flou de la notion. Cette absence de base scientifique n'empêche pas une pression forte pour les développer à l'école et en dehors de l'école, quelquefois explicitement en lien avec la théorie du capital humain. Bien des économistes néo-libéraux sont séduits.

Le SNES-FSU doit se montrer très critique vis-à-vis de ces approches. Elles sont partielles, orientées, abordent des sujets complexes comme l'estime de soi de manière superficielle et réduisent les questions sociales à un manque de « compétences ». Beaucoup sont aussi partiales puisqu'elles ignorent ce qu'apportent déjà les enseignements et les pratiques en matière de créativité ou de persévérance par exemple. Imaginer travailler de manière déconnectée des compétences psycho-sociales pour permettre améliorer le bien-être et l'efficacité d'élèves dans un système en surchauffe qui promeut le tri social et la compétition est un leurre.

Les sujets pour lesquels les compétences psycho-sociales sont censées avoir un effet magique étaient nos préoccupations bien avant qu'elles ne surgissent à l'Éducation nationale. Cette irruption ne doit pas nous empêcher de poursuivre la réflexion et l'action sur ces objets dans les cadres qui sont les nôtres et elle nous engage même à le faire.

Le SNES-FSU est depuis longtemps sensible aux conditions de vie et d'étude des élèves dans nos établissements. Le travail des CPE dans le cadre de leurs missions, tel qu'il est défendu par notre organisation syndicale, s'inscrit dans la démarche « *de placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective, de réussite scolaire et d'épanouissement personnel* ». Travail essentiel que l'on trouve déjà développé dans la circulaire de 1982. Les revendications du SNES-FSU sur les missions des PsyEN ont toujours porté sur le développement psychologique et social de tous les élèves et particulièrement de celles et ceux qui sont en difficulté, en souffrance psychique et en situation de handicap, et sur leurs rapports aux savoirs et à l'avenir. Ces missions

sont aujourd'hui reconnues dans le statut ainsi que la contribution à l'instauration d'un climat scolaire bienveillant. Concrètement, il s'agit de repenser les rythmes, le climat scolaire, la prévention de la violence, les questions de santé et du vivre ensemble (citoyenneté), l'organisation des espaces (accueil à l'internat par exemple), la restauration scolaire, les notes, les sanctions (justice scolaire)... et d'œuvrer ainsi au rôle émancipateur de l'école, à la prise de responsabilités.

Du côté des apprentissages, les attentes implicites et malentendus socio-cognitifs présents dans certaines pratiques d'enseignement héritées ou promues par l'institution, obstacles à la démocratisation, sont une préoccupation déjà ancienne pour le SNES-FSU. Nous pouvons l'illustrer avec notre travail de réflexion collective mené sur l'oral en classe à partir de la connaissance du réel du travail et d'apports de recherche, qui a nourri nos mandats de Montpellier, et a pu donner lieu à une publication (*L'oral. Comment et pourquoi ?* Adapt, 2022).

Poursuivre et approfondir notre travail sur les contenus, les pratiques professionnelles et le métier selon nos mandats, doit permettre d'éviter que la question de la démocratisation soit détournée et réduite à un manque de « compétences » de la part de certain-es élèves et à des dispositifs douteux pour le combler. Soyons vigilants afin que l'apprentissage des compétences psychosociales ne se substituent pas aux contenus disciplinaires dont certain-es élèves seraient privé-es. Bien des élèves tirent profit des enseignements actuels pour développer leur créativité, apprendre à résoudre des problèmes, mieux communiquer, etc. Comment le permette pour toutes et tous, dans le cadre des différentes disciplines est la problématique délaissée par le ministère.

La question du temps et donc de la disponibilité réelle des personnels, celle de l'accès pour ces dernier-es à des ressources réellement diversifiées font aussi partie de ces sujets déterminants menacés de marginalisation par l'unique recours aux « compétences psycho-sociales. » Mais plutôt que de s'appuyer sur ses personnels qualifié-es, et de rendre le travail des collectifs interprofessionnels possible le MENJS préfère recourir à des intervenants extérieurs et prioriser une normalisation des comportements.

Nous devons porter avec détermination à la connaissance des collègues les dérives, les menaces de ces logiques, comme les alternatives que nous pouvons proposer pour fournir de meilleures réponses aux questions ainsi instrumentalisées.

Yannick Lefebvre, secrétaire national responsable du secteur Métier, Sandrine Charrier, secrétaire nationale responsable du secteur Contenus, Olivier Raluy, secrétaire de catégorie CPE, Catherine Remermier, membre du secteur Métier national et de l'équipe de recherche de clinique de l'activité du CNAM (CRTD)